

La Fondation pour la recherche, le développement et l'éducation

YAGEV



À propos de YAGEV

La Fondation pour la recherche, le développement et l'éducation (YAGEV) a été créée en 1995 à Ankara pour élaborer des projets locaux répondant aux besoins de l'ère nouvelle et pour mettre en œuvre ces projets afin de renforcer la démocratie et le développement locaux en tenant compte de l'intérêt local et public dans la vie urbaine. La fondation, qui a un central à Ankara, a une branche à Istanbul. La structure organisationnelle de YAGEV a été formée sous la forme du conseil des fondateurs, du conseil d'administration, de la direction générale de la fondation et du conseil de surveillance.

Solution partenaire de l'administration de la ville

La Fondation pour la recherche, le développement et l'éducation (YAGEV) a été créée en 1995 à Ankara afin de renforcer la démocratie et le développement locaux, de développer des projets locaux adaptés aux besoins de notre époque et de réaliser ces projets à la lumière de la philosophie de gestion qui tient compte de l'intérêt local et public dans la vie urbaine. Offrant des solutions pour des villes plus heureuses et plus paisibles, YAGEV continue de travailler en ligne avec cet objectif afin d'alléger le fardeau économique du public, de contribuer au budget de l'État, de fournir un meilleur service à notre peuple avec toutes sortes d'outils et de personnel formé. Les activités de notre fondation comprennent la réalisation de recherches et la fourniture de services de conseil dans le domaine de l'administration locale, la publication dans le domaine de l'administration publique et des administrations locales, la coordination entre les institutions et organisations concernées et l'amélioration de la coopération.

Valeurs universelles pour des villes idéales...

Il est possible d'améliorer la qualité de la vie urbaine et d'atteindre la forme urbaine idéale avec le personnel de gestion qui a adopté cet objectif. Pour cette raison, YAGEV agit de l'intégrité administrative au-delà de la routine et porte la barre à un point idéal de la ville qui est développé dans tous les aspects. Prenant pour principe d'aller au-delà, des attentes classiques dans la hiérarchie des besoins de la société et de créer un réseau d'activités approfondies plutôt que superficielles, YAGEV considère l'application des valeurs universelles localement comme l'élément principal.

Les problèmes nécessitent des solutions alternatives.

YAGEV est une structure dynamique qui produit et met en œuvre des projets dans des domaines tels que la gestion participative, la production de logements contemporains, les municipalités sociales, la culture-art, l'éducation, la santé, l'écologie, l'information urbaine et les systèmes de transport. Notre fondation, qui mène des travaux conjoints avec les gouvernements locaux dans les domaines spécifiés, résout les problèmes avec les solutions alternatives qu'elle apporte et remplit la structure souhaitée, est gérée par un personnel expert.

Nos travaux dans la phase de projet et de mise en œuvre sont les suivants :

Maisons d'hôtes pour personnes âgées, Centre de psychodestination et d'orientation, Académie de gestion urbaine et municipale, Projet d'école verte, Éducation des langues étrangères des autorités locales, Programme d'éducation pré-nuptiale, Projet d'hygiène urbaine et de vie écologique, Installation de stockage des déchets et de production d'énergie.



MESSAGE DU PRESIDENT SERKAN OZKAYA

Nous, en tant que Fondation du projet des administrations locales pour la recherche, le développement et l'éducation (YAGEV), sommes la seule organisation qui peut transférer des fonds du pool de développement des Nations Unies vers la Turquie. Par exemple, l'Organisation des Nations Unies perçoit des cotisations dans de nombreux pays du monde en fonction de sa situation géographique et de sa structure ; Cela varie en fonction du tremblement de terre et de la situation de terreur en tant que risque. Et ils disent, apportez-nous vos projets qui ne polluent pas le sol, l'air et l'eau pour rendre les villes vivables

de vos gouvernements locaux, et nous vous donnerons la source. Dans tous les pays du monde, soit 193 pays affiliés aux Nations Unies, le budget de chacun est alloué en fonction de sa situation géographique. Notre pays dispose d'un budget annuel de 1,5 milliard de dollars. Cependant, pour que les municipalités puissent utiliser cet argent de ce pool de développement local, elles doivent d'abord nous soumettre leurs projets, et si elles coopèrent avec nous après nous les avoir soumis, elles peuvent obtenir cet argent du pool de développement local des États-Unis nations. Dans les projets de subventions de l'Union européenne, la Turquie est marquée d'une croix rouge. Pourquoi? Jusqu'à présent, les ressources étaient transférées de l'Union européenne aux municipalités sous forme de subventions à 25 % ou 50 %, mais les municipalités utilisaient ces ressources ailleurs et ne pouvaient pas transférer de ressources aux projets qu'elles recevaient en raison de dettes ou de paiements dus. C'est pourquoi l'Union européenne demande un garant, et elle dit souvent que nous ne donnerons pas cet argent à cause de tels abus. Si les municipalités coopèrent avec nous et s'adressent à l'Union européenne, l'Union européenne nous dit ; "Laissez-le nous

confier le projet, nous vous transférerons la source du projet, laisserons partir nos ingénieurs, vérifierons le travail effectué, et après le contrôle, les acomptes seront payés, vous payez cela directement à l'entrepreneur qui fait le travail, pas à la municipalité. De cette façon, vous protégez l'entrepreneur, et l'entrepreneur peut terminer son service et il ne coulera pas. Par exemple, on voit toujours dans les médias, deux entrepreneurs devant les municipalités, parce que les hommes ne pouvaient pas avoir leur argent, ils ont pris d'assaut le devant de la municipalité. Parce que quoi? L'homme a deux ou trois millions dans sa poche, il investit l'argent dans son entreprise pour obtenir un acompte de la municipalité, puis l'argent s'épuise et il fait faillite parce qu'il ne peut pas obtenir d'argent de la municipalité. Étant donné que la municipalité a transféré l'argent d'un autre côté et ne peut pas payer l'argent de l'entrepreneur, l'entrepreneur ne peut pas payer l'ouvrier et l'ouvrier ne peut pas apporter de pain chez lui. A cause de tels événements, les projets ne s'arrêtent pas, les citoyens ne sont pas servis, les travailleurs ne peuvent pas apporter de pain chez eux, la capitale souffre, notre richesse nationale souffre.

OBJECTIF DE LA FONDATION YAGEV

Afin d'atteindre la ville idéale avec un haut niveau d'habitabilité dans le cadre d'une approche de développement durable, d'autonomie locale et de démocratie participative, il vise à déterminer les problèmes liés à la ville et à la vie urbaine et à développer des propositions de solutions, et donc à transférer les projets à préparer à l'urbanisme et à la vie urbaine. Dans ce contexte, il vise à atteindre la ville de droit qui prend soin de l'harmonie entre les droits communautaires et les droits individuels ; la ville de la culture, de l'art et du savoir qui permet le développement des connaissances et des compétences personnelles ; la ville de la justice qui assure l'égalité sociale et prend soin de l'intérêt public grâce à ses institutions ; la ville de la participation démocratique qui donne la possibilité d'être une partie prenante aux personnes et aux institutions dans le processus de prise de décisions sur la gestion urbaine ; la ville de la tolérance qui peut accueillir les différences et établir la compréhension et la coopération entre eux ; la ville de l'esthétique et de la beauté avec tous ses actifs matériels vivants et inanimés ; la ville de la ville écologique en harmonie et l'intégrité avec la nature.



Organes de fondation YAGEV

ORGANES DE LA FONDATION

a) Conseil des fondateurs, b) Conseil d'administration, c) Direction générale de la Fondation, d) Conseil des commissaires aux comptes

FONCTIONS ET POUVOIRS DU CONSEIL DES FONDATEURS

Choisir de nouveaux membres pour le conseil d'administration vacant, examiner le rapport d'activité, le bilan, les comptes de résultat préparés par le conseil d'administration et les communiquer au conseil d'administration, décider si ceux proposés par le conseil d'administration deviennent membres ou non, faire des recommandations concernant les travaux de la Fondation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de sept membres élus par le conseil des fondateurs pour deux ans. Les membres du conseil d'administration peuvent être élus parmi les membres du conseil des fondateurs ou peuvent être élus de l'extérieur. Deux membres suppléants sont sélectionnés.

Fonctions et pouvoirs du conseil d'administration

Prendre toutes sortes de mesures qui sont bénéfiques pour la réalisation de l'objectif de la Fondation, faire les dépenses requises par les travaux de la Fondation et de déterminer les méthodes de paiement, de prendre des décisions sur toutes sortes de biens meubles et immeubles et leurs fonds, droits en espèces, actions et créances et documents de valeur similaires, droits usufruitiers, résidentiels ou de propriété, d'acheter ou de louer tout ou partie d'un actif au moyen de subventions, de testaments ou d'autres dispositions liées à décès, ou d'accepter les renonciations nécessaires pour le transfert des biens acquis par voie d'achat ou de location à la propriété de la Fondation et d'effectuer toutes sortes de travaux spéciaux ou officiels, de réaliser l'objectif de la Fondation, de prendre des décisions sur la façon dont et à quand et dans quelle mesure les biens de la Fondation seront utilisés et d'effectuer les paiements nécessaires dans le registre foncier des biens meubles et immeubles, de vendre, d'emprunter et de vendre les revenus des biens dans le cadre de la législation relative à la sauvegarde des actifs de la Fondation. Déterminer la nomination du directeur général de la

Fondation et des autres membres du personnel devant être employés dans les travaux de la Fondation, leurs devoirs et responsabilités, les salaires à verser à ces membres du personnel, mettre fin à leurs relations avec la Fondation si nécessaire (les devoirs, pouvoirs et responsabilités de ces membres du personnel sont spécifiés par une instruction à préparer par le conseil d'administration), préparer le budget et les bilans de la Fondation, le tableau des recettes et des dépenses et les rapports d'activité, tenir une décision, la comptabilité, les agencements, livre de biens immobiliers selon la procédure, en rendant compte au conseil des fondateurs, en préparant les modifications à apporter à l'acte de la Fondation et en les présentant au conseil des fondateurs, en exécutant les décisions et les demandes du conseil des fondateurs, en proposant aux fondateurs des adhésions que nous jugeons nécessaires à partir des décisions et des demandes du conseil des fondateurs (ces personnes et documents peuvent être donnés par le conseil d'administration) Préparer les instructions et les règlements nécessaires pour les installations à être instituées par la Fondation, pour les mettre en œuvre et pour mettre en œuvre leurs dispositions

Conseil de surveillance

Le Comité des commissaires aux comptes est un organe créé pour vérifier les activités et les comptes de la fondation au nom du Conseil des fondateurs. Le Comité des commissaires aux comptes se compose de trois personnes choisies par le conseil des fondateurs pour deux ans, en interne ou en externe, et deux commissaires aux comptes suppléants sont élus. Les commissaires aux comptes ou leurs suppléants arrivés à expiration peuvent être réélus. Si les auditeurs quittent leurs fonctions, les auditeurs suppléants sont remplacés. Le Conseil de surveillance examine et vérifie tous les documents, livres, comptes et documents de la Fondation. Le rapport à établir à compter de l'exercice comptable est soumis au Conseil d'Administration pour être transmis aux membres du Conseil des Fondateurs au plus tard quinze jours avant la réunion du Conseil des Fondateurs.

DIRECTION GENERALE DE LA FONDATION

L'un des organes de la Fondation est la Direction générale de la Fondation. Le Directeur Général de la Fondation met en œuvre les décisions prises par le Conseil d'Administration parmi les membres du Conseil d'Administration ou à l'extérieur et réalise d'autres travaux donnés par le Conseil d'Administration. Un directeur général adjoint, un directeur de succursale et d'autres membres du personnel affectés de façon suffisante par le conseil d'administration peuvent être affectés.

PROJETS de YAGEV

Académie de gestion locale MBB, du 09 au 21 avril 2018, au Centre de formation côté européen de la municipalité métropolitaine d'Istanbul Edirnekapi pour les policiers "Programme de formation du personnel policier en service.

ÉCOLE D'ADMINISTRATION URBAINE ET MUNICIPALE FORMATIONS EN ANGLAIS

Dans ce contexte, YAGEV a mis en place divers projets de santé sociale tels que le << Programme d'éducation pré-nuptiale >>, les << Maisons d'hôtes pour personnes âgées >> et les << Maisons de vie pour handicapés mentaux >>.

MAISONS D'HÔTES POUR PERSONNES ÂGÉES

Serkan Özkaya, président de la Fondation YAGEV, a déclaré : « La municipalité d'Hizan est restée dans le coin le plus frontalier de notre province de Bitlis, a été abandonnée et n'a pas reçu un soutien suffisant. Pour cette raison, il s'est réuni avec la municipalité d'Hizan et a commencé les travaux nécessaires en dirigeant des ingénieurs experts et des équipes d'experts pour amener les endroits dans la région qui ne pouvaient pas être évalués avec les mauvaises pratiques de fiduciaire dans la Banque İller au peuple Hizan. Coopération avec la municipalité de Hizan dans les domaines de l'énergie, des infrastructures, de la santé et des écoles professionnelles.





ARTIK SERTİFİKASIZ ZABITA KALMAYACAK!

'Zorunlu Zabıta Sertifika Eğitim Programı' başladı.
Sizde katılmak ister misiniz?

Mevcut Zabıta olan ve Zabıta olmak isteyen en az lise Mezunu bireylere
bu fırsat sunuyoruz. Eğitim Sertifikası'na sahip olan her birey bu bilgiler
esliğinde daha kolay bir şekilde meslek Sahibi olacak. Aynı zamanda
Mevcut Zabıta olanlar da mesleğinde ilerleme şansı yakalayacak.

ZABITA EĞİTİM PROGRAMI



DETAYLI BİLGİ İÇİN:

www.yagev.org sayfasından kayıt formu oluşturun.

Telefon: +905364942513 / E-Posta: info@yagev.org



Edité par le Ministère de l'Intérieur. Certificat de police obligatoire

Le programme de formation a commencé. Souhaitez-vous rejoindre?

Une opportunité pour les personnes ayant des diplômes d'études secondaires Tout le monde peut postuler. Nous l'offrons à toute personne qui souhaite devenir policier.

Chaque personne disposant de ces informations deviendra facilement un professionnel,

'CERTIFICAT D'ÉDUCATION ZABITA'

La police existante aura également une chance d'avancer dans sa carrière.

Les personnes qui souhaitent s'inscrire se rendent sur www.yagev.org Le formulaire d'inscription sur le site de la Fondation.

Selon la loi, il n'y aura pas de ZABITA non certifiée.

E-mail: info@yagev.org

Collecte des déchets textiles de la Fondation YAGEV



La Fondation pour les projets, la recherche, le développement et l'éducation des administrations locales (YAGEV) couvre les activités de notre Fondation, en menant des recherches et en fournissant des services de conseil dans le domaine des administrations locales, en publiant dans le domaine de l'administration publique et des administrations locales, en assurant la coordination entre les institutions et organisations concernées et en améliorant la coopération. Un total de boîtes seront placées à différents endroits dans la province et le district pour la collecte des vêtements usagés et des déchets textiles. Le logo de notre Fondation et le design convenu avec votre municipalité seront portés dans les boîtes. Outre les déchets ménagers provenant des lieux de travail, des logements et des lieux similaires dans les limites spécifiées, les vêtements et les déchets textiles commenceront à être collectés régulièrement conformément aux dispositions du règlement « zéro déchet » et du règlement sur la gestion des déchets. Les revenus provenant des déchets textiles collectés seront distribués aux citoyens dans le besoin par l'intermédiaire de la Fondation YAGEV. Avec ce projet, notre district réalisera des gains significatifs. Tout d'abord, les déchets textiles collectés seront ramenés à l'économie. Ce qui rend ce projet encore plus significatif, c'est que nous transférerons le prix que nous avons reçu dans le cadre du contrat que nous avons passé avec notre entreprise au marché social en tant que revenu supplémentaire. Grâce à ce revenu supplémentaire, nous serons en mesure d'aider plus de citoyens. Nous croyons fermement que nos citoyens provinciaux et de district appuieront notre beau projet. S'ils jettent des vêtements et des déchets textiles qu'ils ne portent pas et qu'ils n'utilisent pas chez eux dans nos poubelles au lieu de les jeter à la poubelle, notre économie provinciale et de district et les visages de nos citoyens dans le besoin vivant dans la province et le district seront souriants. Grâce à notre coopération avec la municipalité de Dilovasi, des déchets textiles ont commencé à être collectés. Comme le montre l'exemple, la mise en page.

Domicile en mer, terre : HODEYU

Concevons ensemble la
maison flottante de Turquie !

Vous pouvez avoir votre propre maison libre.

Maintenant, c'est votre tour de concevoir et de vous approprier, de vivre dans la zone que vous souhaitez sans aucun problème. La maison flottante est une maison qui peut se déplacer sur l'eau. Il est conçu dans un certain but. Bien que sa structure et son utilisation soient comme des maisons normales, elles flottent sur l'eau au lieu d'être fixées sur la terre ferme. Il peut être utilisé ancré ou flottant. Ils sont souvent ancrés près du sol pour un service plus facile.



www.hodeyu.com

www.yagev.org





GLOBAL WATER AWARDS 2021

DISTINCTION

PARTENARIAT DE BIWATER, LEADER MONDIAL DE L'EAU PURIFIÉE, AVEC LA FONDATION YAGEVA

Un accord de coopération a été signé entre Biwater et la Fondation Yagev. Tout d'abord, les informations relatives à la projection sont les suivantes. Traitement de l'eau Les défis du traitement de l'eau varient grandement en fonction principalement de la qualité de l'eau à traiter. Compte tenu de l'abondance des ressources en eau douce et souterraine et de la pollution minimale, l'infrastructure de base offre généralement une solution de traitement de l'eau pleinement adéquate et rentable. Alors que la désinfection combat les agents pathogènes malsains, le balayage et la simple filtration sur sable éliminent la saleté d'origine hydrique. Une pollution supplémentaire des ressources en eau nécessite des solutions supplémentaires. Par exemple, si des contaminants agricoles sont détectés dans une source d'eau, l'élimination des composés organiques dissous peut parfois nécessiter l'absorption du charbon actif en combinaison avec le traitement de l'ozone. Sinon, si des nitrates sont présents dans une source d'eau, l'échange d'ions, la distillation ou le traitement par osmose inverse peut effectivement abaisser les niveaux de concentration aux normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). D'autres polluants minéraux et organiques peuvent nécessiter une filtration plus poussée, un ajustement du pH ou des additifs chimiques. Après avoir convenu de définir le défi du projet, nous essayons de

déterminer la meilleure façon de le relever, en tenant compte de tous les aspects. Nous menons une série complète de recherches et dressons un tableau complet des enjeux techniques, environnementaux et sociaux d'un projet proposé. Compte tenu de ce qui doit être réparé, mis à niveau ou construit à partir de zéro, nous comparons les installations existantes aux exigences. Nous évaluons comment, dans quel ordre, à quel coût et selon quel programme les travaux seront réalisés. Nous créons un budget complet et détaillé et aidons à la médiation d'un paquet de financement en tirant parti de nos liens étendus de financement du commerce mondial. Nous veillons à ce que les dimensions environnementales et sociales du projet soient abordées à la satisfaction de toutes les parties prenantes, de la population locale aux financiers, des organismes gouvernementaux aux organisations caritatives et non gouvernementales. Nous effectuons une diligence raisonnable juridique, financière et technique approfondie pour protéger les clients, les organismes de bienfaisance gouvernementaux et les prêteurs commerciaux contre les risques financiers et de réputation. Notre diligence raisonnable est conforme aux normes britanniques pour la construction, la santé et la sécurité et les garanties de performance connexes (BS, EN, ISO, UE), aux normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le traitement de l'eau et des eaux usées, aux approches communes de l'Organisation de coopération et

de développement économiques (OCDE), aux principes équatoriaux, aux normes de financement de la SFI/Banque mondiale, à la conformité des instruments (UK Bribery Act), aux conditions contractuelles de la FIDIC. Enfin, nous nous efforçons de faire en sorte que le projet soit pleinement intégré à la collectivité. La formation visant à doter les populations locales des compétences nécessaires à l'exploitation et à l'entretien fait partie intégrante de la plupart des solutions, complétée par un soutien continu adapté aux besoins.

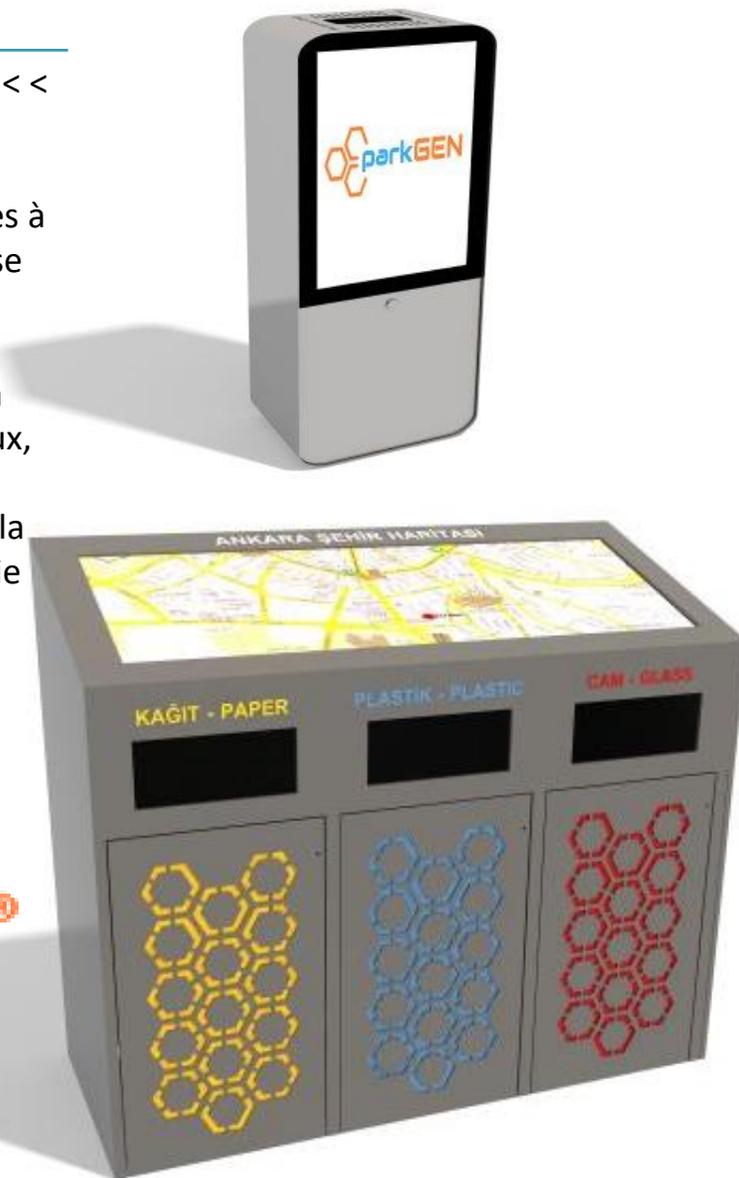
En outre, la prime de la CEA est mentionnée lorsque le taux d'intérêt est demandé. D'autres commissions, etc., sont également en vigueur dans tous les autres établissements de crédit. Ne soyez donc pas confus par les chiffres basés sur 3%. Ces chiffres sont utilisés comme exemple pour nos entretiens indicatifs. Je peux partager cette information reçue pour Istanbul. Certaines municipalités peuvent ne pas avoir de crédibilité, alors la garantie YAGEV/Trésor gagne en importance



YAGEV FOUNDATION Cooperation PARKGEN Design est une organisation avec une expérience et une accumulation qui part du projet et de la conception de l'urbanisme, en particulier du mobilier urbain tel que le mobilier urbain, les groupes de jeux pour enfants, les outils de conditionnement d'extérieur, le kiosque, la pergola, le banc, les seaux à ordures et les revêtements de sol décoratifs absorbant les chocs, et résout tous les processus qui reviennent au produit.

QU'EST-CE QUE ZÉRO DÉCHET? Zéro déchet est une cible définie comme une approche de prévention des déchets qui comprend la prévention des déchets, une utilisation plus efficace des ressources, la réduction de la quantité de déchets générés, la mise en place d'un système de collecte efficace et le recyclage des déchets. Le zéro déchet est un objectif défini comme une philosophie de gestion des déchets qui couvre l'utilisation plus efficace des ressources, la prévention ou la minimisation de la formation des déchets en examinant les causes de la formation des déchets et, en cas d'occurrence de déchets, la collecte séparée à la source des déchets et en assurant leur récupération et la prévention des déchets. L'élimination des déchets sans être évaluée dans le cadre du processus de recyclage et de valorisation entraîne de graves pertes de ressources en termes de matières et d'énergie. Alors que la population et le niveau de vie dans le monde augmentent, dans le même temps il y a une augmentation inévitable de la consommation et ce fait augmente la pression sur nos ressources naturelles, perturbe l'équilibre du monde, de sorte que nos ressources limitées ne peuvent pas suivre les besoins croissants. Dans ce cas, l'importance d'une utilisation efficace des ressources est en outre révélée. C'est

pourquoi les études sur la mise en œuvre du principe < zéro déchet > se sont généralisées dans le monde entier au cours des dernières années, tant sur le plan individuel qu'institutionnel et municipal. Les avantages à fournir en prenant l'approche zéro déchet comme base sont : - l'augmentation de la productivité, - l'augmentation de la performance de l'institution, - la réduction des coûts en tant que déchet est évitée, - la garantie de la réduction des risques environnementaux, - la garantie que les employés ont un sens du « consommateur sensible » puisque la sensibilisation à la protection de l'environnement est fournie, - la garantie que l'institution a le titre d'« écologiste » sur les marchés nationaux et internationaux, et donc l'augmentation de sa réputation.

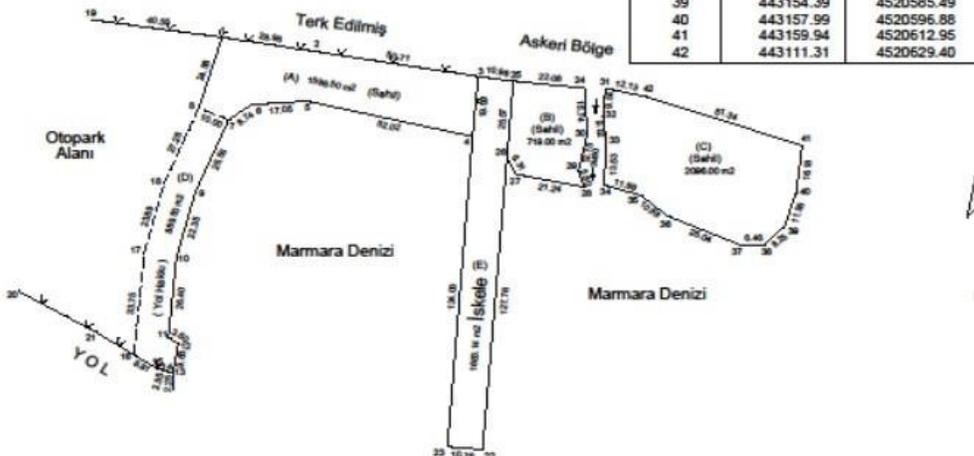


PROJET PORTUAIRE DE LA JETÉE DE TUZLA



South Aegean Nature Marine and Archeology Association, Local Governments Project Research, Development and Training Foundation (YAGEV) pour donner vie au port de la jetée de Tuzla qu'ils ont décidé de dépenser. Le développement du tourisme maritime, de nos plages, de la minimisation culturelle des facteurs environnementaux qui affecteront notre patrimoine la prévention des dommages humains à la nature dans le développement de la technologie et le développement de l'ordre mondial, naturel, culturel et archéologique transmettre notre patrimoine aux générations futures de la meilleure façon possible

İli	İlçesi	Mah./Köy	Pafta No	Ada No	Parsel No	Yüz Ölçümü	ITRF KOORDİNAT LİSTESİ		
							Nokta No	Y	X
İSTANBUL	TUZLA	MERKEZ	022B17C1D 022B17D2C	-	-		1	442981.74	4520648.83
							2	443010.31	4520644.09
							3	443060.34	4520635.83
							4	443058.61	4520615.92
							5	443007.92	4520627.63
							6	442990.92	4520626.43
							7	442983.78	4520621.38
							8	442974.58	4520625.31
							9	442973.37	4520596.96
							10	442967.65	4520575.36
							11	442965.17	4520549.07
							12	442968.25	4520547.20
							13	442966.66	4520537.67
							14	442964.41	4520537.88
							15	442962.01	4520538.75
							16	442954.60	4520543.51
							17	442957.77	4520577.12
							18	442963.88	4520600.21
							19	442941.61	4520654.65
							20	442919.11	4520564.67
							21	442942.97	4520550.99
							22	443059.36	4520481.41
							23	443048.63	4520482.26
							24	443093.14	4520631.94
							25	443071.19	4520634.28
							26	443069.21	4520608.79
							27	443072.28	4520603.27
							28	443093.10	4520599.09
							29	443091.17	4520604.35
							30	443093.82	4520616.21
							31	443099.42	4520631.80
							32	443098.65	4520622.30
							33	443099.76	4520613.35
							34	443098.97	4520599.85
							35	443110.45	4520596.36
							36	443118.83	4520589.43
							37	443141.84	4520579.58
							38	443148.29	4520579.94
							39	443154.39	4520585.49
							40	443157.99	4520596.88
							41	443159.94	4520612.95
							42	443111.31	4520629.40

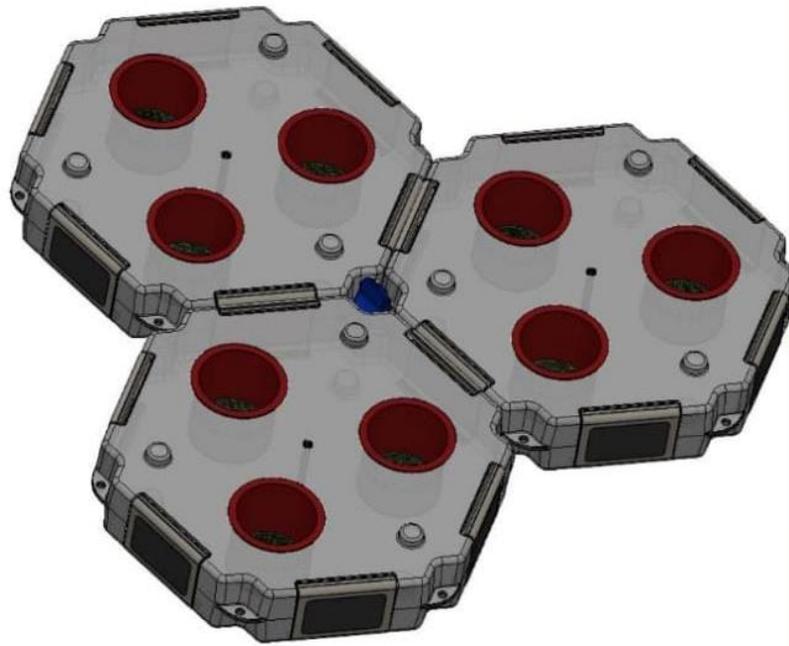


* Proje tasarım ve uygulama çalışmalarında kullanılmak üzere düzenlenmiştir.

	Ölçe Hararında Yapılmıştır.	Applikasyonu Yapan	Kontrol Edilmiştir.
İNVAİN	Tapu Maliki		
ADI SOYADI	GÜNEY EGE DOĞA DENİZ VE ARKEOLOJİ DERNEĞİ		
TARİH			
İMZA			

SU MELEKLERİ (ANGES DE L'EAU)

Ce sont des dispositifs agricoles irrigués mobiles développés pour empêcher l'évaporation de l'eau sur les surfaces d'eau stagnante telles que les barrages, les lacs, les centrales hydroélectriques et pour permettre l'agriculture à la surface de l'eau.



LA FONDATION YAGEV, AVEC LE GOUVERNEMENT HATAY, FAIT UN HÔPITAL COMPLET À LA FRONTIÈRE SYRIENNE. AVEC LE PROJET, QUI ATTIRE L'ATTENTION SUR LES VALEURS HUMANITAIRES, IL TROUVE UNE SOLUTION POUR LES VICTIMES ET LES CITOYENS SYRIENS SANS DÉFENSE.



En tant que Fondation YAGEV, nous construisons un hôpital à la frontière syrienne avec le gouvernement Hatay. Avec la construction de l'hôpital, notre objectif est d'empêcher les personnes syriennes victimes de la guerre de se rendre dans des zones reculées pour y trouver une solution et une solution immédiate pour le traitement. Dans l'hôpital ; Il y aura des cliniques des salles d'opération, des centres de réadaptation, des unités de soutien psychologique et

toutes les branches de santé. Serkan Özkaya, président de la Fondation YAGEV ; « Avec l'aide des Nations Unies, de fonds internationaux et de philanthropes, nous avons entrepris de construire l'hôpital universitaire et de recherche dans la région et de construire l'hôpital le plus complet du Moyen-Orient. Trouver des solutions aux problèmes des victimes, des demandeurs d'asile et des personnes sans défense à l'échelle internationale

ORGANIZATION OF THE CHRISTIAN CROSS IS COMING TO LIFE THROUGH YAGEV



EVALUATION OF THE SACRED VALUES IN TURKEY'S SOILS PRESENTATION FILE

LE PRÉSIDENT DE LA FONDATION YAGEV, SERKAN ÖZKAYA, A SOULIGNÉ QUE LE TOURISME RELIGIEUX AVEC LE TOURISME FIDÈLE EST UNE PARTIE IMPORTANTE ET UNE CONTRIBUTION DU TOURISME TURC.

Serkan Özkaya, président de la Fondation YAGEV, sur le tourisme de foi à réaliser ; « Les études de diversification du tourisme constituent le centre des stratégies développées pour diffuser le tourisme tout au long de l'année. Le tourisme religieux, qui est un type de tourisme, s'est développé dans le monde ces dernières années. Dans le tourisme de foi, les touristes visitent les centres sacrés des religions auxquelles ils croient. Dans notre pays, il y a beaucoup de lieux importants pour le judaïsme, le christianisme et l'islam. Alors que l'écrivain biblique Saint-Jean était en exil, il a écrit des lettres à 7 congrégations en Anatolie occidentale. Les églises mentionnées dans ces lettres et dédiées aux 7 Congrégations censées survivre dans l'apocalypse sont appelées églises apocalyptiques. Les sept églises d'Anatolie occidentale mentionnées dans la Bible sont très importantes pour les chrétiens. L'objectif de l'étude est de comprendre la formation de sept églises dans le cadre du tourisme religieux, de déterminer les structures dédiées aux communautés et de les examiner en termes de tourisme. Avec ce tourisme de foi, les chrétiens contribueront aussi grandement au tourisme de notre pays. "



Local Administrations Project
Research, Development and
Education Foundation

Prepared by Nazlı Tanrikulu



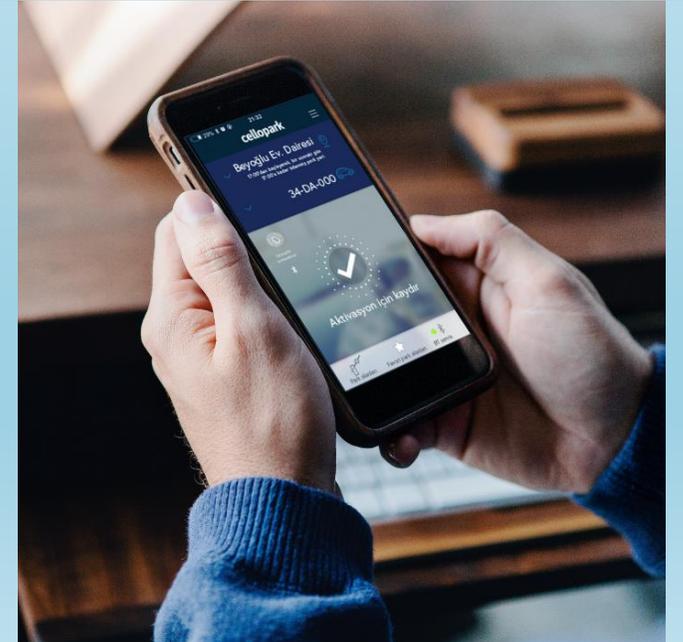
CellOPark vous permet de payer votre stationnement à l'aide d'une application pour smartphone plutôt que d'alimenter le compteur ou le distributeur de billets. Le stationnement payant par téléphone est arrivé !



PAYEZ à la MINUTE !

**Ne touchez plus jamais à un distributeur de billets !
Vous songez à devenir une ville intelligente?**

The advertisement features the logos of 'agev eğitim vakfı' (1995) and 'cellopark'. It highlights 'Türkiye Sunumu' (Turkey Presentation) with five stars and 'İstanbul'. The services listed are 'Municipal Parking', 'Digital Off-Street Solutions', 'Sensors', and 'Parking Navigation'. A silver SUV and a red sports car are shown on a smartphone screen. At the bottom, it says 'Cellopark' with a logo, 'GET IT ON Google Play', 'Download on the App Store', and 'visit us at cellopark.com'.



-
- Depuis la création de YAGEV, de nombreux projets continuent de donner vie aux collectivités locales.
 - En tant que YAGEV, nous invitons d'autres éléments de notre développement local à coopérer.
 - Aujourd'hui, alors que les concepts de "Smart Municipalism" et "Smart Urbanism" s'imposent, il ne faut pas se tromper sur la définition de l'adaptation de ces concepts à la vie urbaine d'évolutions purement technologiques. Ces concepts sont liés à tout ce qui est à l'agenda des villes et des citoyens.
 - De nombreuses villes de notre pays acquièrent rapidement la caractéristique d'être des villes intelligentes. YAGEV a assumé le rôle d'un pont pour que cela se produise.
 - Les collaborations YAGEV sont capables de gérer les transitions vers une économie circulaire, les énergies renouvelables, les transports et infrastructures verts (y compris le drainage) et l'assainissement, et l'approvisionnement en eau potable.
-

YEREL

HABER GAZETESİ

1995
YAGEV



Le journal local YAGEV a commencé sa vie de publication

En tant que Yagev, nous publions un journal mensuel. Ce Journal est distribué gratuitement à tous les Etablissements Publics, Communes, Députés, Fondations et Associations, y compris notre Président.

PRESSE / ACTUALITES

**MAIN DE GEORGE EID, CHEF DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

Le Président du YAGEV, Serkan Özkaya, a interviewé le Président de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et membre du Parlement européen, Eli George Eid, sur le Moyen-Orient, où l'incendie de la guerre n'a jamais éclaté.



M. Bulent Kapu, Président du Conseil d'administration de la Fédération pour une vie sans entrave et Enkamuder, et M. Mukaddes Gökler, Président de la Province d'Istanbul, ont rendu visite à M. Serkan Özkaya, Président du Conseil d'administration de la Fondation YAGEV, ont remercié notre Association pour son soutien et ses contributions en faveur des personnes handicapées et ont présenté la plaque de notre association.

YEREL YÖNETİMLERE 500 MİLYON AVRO'LUK FON

İlbank ve Dünya Bankası, birlikte yürütülen projelerin değerlendirildiği bir programda bir araya geldi. Toplantıda, İlbank ile Dünya Bankası'nın yürütmekte olduğu Sürdürülebilir Şehirler Projesi (SSP) ve bundan sonra birlikte yürütülmesi planlanan çalışmalar ile ilgili genel bir değerlendirme yapıldı.

■ NEŞE BERBER

İlbank tarafından organize edilen programda, İlbank Genel Müdürü Yusuf Büyük, İlbank Genel Müdür Yardımcısı Emrah Baydemir, İlbank Uluslararası İlişkiler Dairesi Başkan Vekili Şevket Altuğ Taşdemir ve İlbank Uluslararası İlişkiler Dairesi Başkanlığı Teknik Yönetim Müdürü Gamze Aslan ile Dünya Bankası Avrupa ve Merkez Asya Bölgesi'nden Sorumlu Kentsel ve Afet Risk Yönetimi Başkan Yardımcısı David Sislen, Dünya Bankası Avrupa ve Merkez Asya Bölgesi'nden Sorumlu Kıdemli Afet Risk Yönetim Uzmanı ve Bölge Koordinatörü Alanna Simpson, Avrupa ve Merkez Asya Bölgesi'nden Sorumlu Kıdemli Şehir Plancısı ve Ülke Koordinatörü Joanna Mclean Masic, Dünya Bankası SSP Sorumlusu, Kentsel Kalkınma Uzmanı Ahmet Kındap ve Dünya Bankası Altyapı Uzmanı Canan Yıldız katıldı.

İlbank Genel Müdürü Yusuf Büyük, Dünya Bankası ile yürütülmekte olan projelere yönelik genel bir değerlendirme yaparak, Bankamıza verdikleri destek için Dünya Bankası heyetine teşekkürlerini iletti. 2 Mayıs 2019 tarihinde müzakereleri tamamlanarak "Müzakere Zaptı" imzala-



nan "Sürdürülebilir Şehirler Projesi-2 Ek Finansman Anlaşması" çalışmalarının rekor sürede tamamlandığını belirten Büyük, 500 milyon Avro tutarındaki söz konusu fonun, Kredi Anlaşması'nı müteakip, kısa zamanda yerel yönetimlere kullanılmak istendiğini ifade etti. Konuşmasının devamında, İlbank'ın yurtdışında faaliyetlere başlamasına olanak veren yeni yasal düzenlemeden bahseden Büyük, ayrıca Dünya Bankası ile Kentsel Dönüşüm Projeleri konusunda da birlikte çalışılabileceğini sözlerine ekledi.

Dünya Bankası Avrupa ve Merkez Asya Bölgesi'nden Sorumlu Kentsel ve Afet Risk Yönetimi Uygulama Müdürü David Sislen, "Sürdürülebilir Şehirler Projesi-2 Ek Finans-

man Anlaşması" çalışmalarının çok kısa sürede tamamlanması nedeniyle İlbank ve Dünya Bankası ekibine teşekkür etti. İlbank ile ikinci bir 500 milyon Avro tutarında kredi görüşmelerine başlanılması önerisinde bulunan Sislen, Kentsel Dönüşüm Projelerinde İlbank ile çalışmaktan mutluluk duyacaklarını ifade etti.

Toplantıda, İlbank ve Dünya Bankası işbirliğinde, Dünya Bankası'ndan temin edilecek 500 bin Avro tutarındaki hibe kaynak ile yürütülecek olan Afet Risk Yönetimi Planlaması'ndan da bahsedilerek, söz konusu çalışma ile ileride Kentsel Dönüşüm Projelerine altyapı oluşturulmasının amaçlandığı belirtildi.



Fonds de 500 millions d'euros pour les gouvernements locaux
İlbank et la banque mondiale se sont réunies lors de la réunion où des projets communs ont été évalués. Lors de la réunion, une évaluation générale a été faite sur le projet de villes durables et les travaux qu'il est prévu de réaliser ensemble à partir de maintenant.

Acte de fondation YAGEV
PROJET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX,
RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET ÉDUCATION
FONDATION START,

Une fondation a été créée en vertu de cet acte de fondation par des personnes réelles dont les noms et adresses sont écrits conformément aux dispositions du Code civil turc.

NOM DE LA FONDATION : ARTICLE I- Le nom de la Fondation est la Fondation pour le Projet des Gouvernements Locaux, la Recherche, le Développement et la Formation. Dans le présent acte officiel, seul YAGEV sera appelé. **SIÈGE DE LA FONDATION : ARTICLE II-** Le siège de la Fondation est situé dans le quartier d'Avçilar à Istanbul, et son adresse est Reşitpaşa caddesi, Yeniyol sokak No :2 Daire :7. Pour autant que la décision du Conseil d'administration de la Fondation soit prise et que l'autorisation des autorités compétentes soit obtenue, une succursale peut être ouverte dans le pays.

OBJECTIF DE LA FONDATION : L'ARTICLE III - YAGEV vise à alléger le fardeau économique du public, à contribuer au budget de l'État, à fournir un meilleur service au public avec toutes sortes d'outils et de personnel formé. Notre fondation vise à renforcer la compréhension de la décentralisation au sein du système d'administration publique en Turquie et à faire en sorte que les gouvernements locaux fournissent des services urbains efficaces, efficaces, participatifs et de qualité. YAGEV étudie, détermine, effectue des examens et des recherches scientifiques sur les règlements et les pratiques de décentralisation dans notre pays et dans le monde. À cette fin, elle effectue des travaux de rédaction scientifique, d'examen et de recherche. Autres objectifs de la Fondation 1. Fournir une aide pour assurer la santé et le

traitement de leurs membres, de leurs conjoints et des enfants à charge, des mères, des pères et des frères et sœurs, pour établir et gérer des établissements de santé 2. Pour répondre aux besoins nécessaires des membres, pour fournir un logement, pour accorder des prêts à des intérêts et à des conditions appropriés afin de couvrir les coûts du mariage et de la collecte de leurs enfants, Pour établir, louer, exploiter et avoir exploité des installations récréatives et touristiques afin d'assurer le reste des membres et des membres de la famille, pour conclure des accords avec les entreprises exerçant ces activités, pour mener à bien toutes sortes d'activités en tant que partenaire, 4. Accorder des bourses aux élèves des collèges et lycées des membres, ouvrir des dortoirs, conclure des accords avec les dortoirs existants, 5. Créer ou exploiter des clubs et des installations sportives afin d'offrir des activités sportives ; 6. Exécuter des activités afin de répondre aux besoins matériels de consommation durables et instables des membres dans des conditions plus favorables que le marché, ouvrir, exploiter ou faire exploiter des lieux de vente tels que des cantines lorsque cela est nécessaire, 7. Mener des activités qui encouragent les activités sociales, culturelles et artistiques des membres, organiser des réunions, des séminaires et des spectacles, des balles sur ces questions, participer à des organisations si nécessaire, 8. Aider les personnes touchées par des catastrophes telles que les catastrophes et les incendies et accorder des prêts à faible taux d'intérêt si nécessaire ; 9. Fournir de l'aide aux participants retraités, aux personnes ayant une incapacité permanente pendant qu'elles travaillent ou aux intérêts du défunt selon les principes précisés dans les règlements qui seront

préparés en la matière, 10. D'ouvrir des cours sur les questions sociales et culturelles portant sur des sujets tels que l'informatique et la langue afin d'accroître les connaissances et les compétences des membres ou de conclure des accords avec les organisations s'occupant de ces questions, 11. Pour faire d'autres aides à déterminer par le conseil des fondateurs, 12. Créer, gérer ou confier des établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, devenir actionnaire d'établissements d'enseignement et de formation créés à cet effet et s'associer à des établissements créés par le YAGEV, 13. Préparer et mettre en œuvre des programmes de formation liés aux questions dont les gouvernements locaux ont besoin. Établit des unités de formation et documente les formations en les liant au certificat. 14. La mise en place, le fonctionnement ou la mise à disposition de toutes sortes d'établissements de santé en coopération avec les établissements d'enseignement qui seront créés par lui-même ou en collaboration avec d'autres établissements d'enseignement ; 15. Éducation, équipements sociaux, logement, soupe populaire, abri, etc. pour tous les groupes qui ont besoin d'assistance, établissement, mise en place, fonctionnement et fourniture d'équipements opérationnels, 16. Fournir des terrains et des bâtiments aux groupes sociaux dans le cadre de son objectif, construire et faire construire RÉUNION du Conseil des FONDATEURS ARTICLE IX-LE Conseil des fondateurs se réunit tous les deux ans en mars. Le conseil d'administration peut convoquer le conseil des fondateurs à une réunion extraordinaire si nécessaire. Il est convoqué avec la participation d'au moins la moitié des membres du conseil d'administration des fondateurs. Si plus de la moitié des membres

ne sont pas présents lors de la première réunion, le quorum n'est pas requis lors de la deuxième réunion qui doit se tenir dans un délai d'au moins une semaine. Ce quorum n'est pas recherché dans cette affaire ni lors de la deuxième réunion. Cette question et la date de la deuxième réunion sont précisées dans l'annonce de la première réunion et dans la lettre à envoyer aux membres. DÉCISIONS ARTICLE X– Un président, un vice-président et deux greffiers du Conseil sont élus par les fondateurs. Les greffiers déterminent les questions discutées. Les décisions prises sont consignées dans le procès-verbal et les subordonnés sont signés par le conseil de la présidence et les membres. Les décisions du conseil des fondateurs sont prises à la majorité absolue des membres présents. Chaque membre dispose d'une voix. Un mandataire peut être envoyé à la place du membre qui ne peut pas venir à la réunion du Conseil des fondateurs. Il est interdit de recueillir plus d'une procuration en une seule personne. ARTICLE XI – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION est composé de sept membres élus par le conseil des fondateurs pour deux ans. Les membres du conseil d'administration peuvent être élus parmi les membres du conseil des fondateurs ou peuvent être élus de l'extérieur. Deux membres suppléants sont sélectionnés. PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET REPRÉSENTATION : ARTICLE XII – Le Conseil d'Administration élit un président et un deuxième président parmi ses membres. Le président du conseil d'administration représente la fondation. Le deuxième président préside les réunions du conseil d'administration en cas d'absence du président. Si nécessaire, un deuxième président peut être autorisé à



**UN MONDE
PLUS PROPRE
EST POSSIBLE**



représenter par le conseil d'administration. Le deuxième président ou directeur général du conseil d'administration peut être autorisé à faire des économies au nom de la Fondation.

RÉUNIONS et DÉCISIONS ARTICLE XIII – Le Conseil d'administration de la Fondation se réunit une fois par mois. Le président du conseil d'administration peut convoquer le conseil d'administration à une réunion si nécessaire. Le conseil d'administration peut se réunir sur convocation conjointe du deuxième président et d'un membre. Les membres qui n'assistent pas aux réunions quatre fois de suite sans excuse acceptée par le conseil d'administration sont réputés s'être retirés du conseil d'administration. Ils sont secourus. Les décisions sont prises à la majorité absolue du nombre total des membres. Les décisions sont transférées du notaire au livre de décision approuvé du conseil d'administration et leurs subordonnés sont signés par les membres du conseil d'administration. En l'absence d'une réunion, un exécutif de trois personnes peut être établi par le conseil d'administration composé du président, du deuxième président ou de l'un des membres et du directeur général pour prendre des décisions sur les affaires de la fondation. Le conseil d'administration détermine dans quels cas et dans quelles matières il prend des décisions.

DEVOIRS et POUVOIRS ARTICLE XIV – Les devoirs et pouvoirs du Conseil d'administration sont les suivants. 1. Prendre toutes sortes de mesures utiles à la réalisation de l'objectif de la Fondation ; 2. Réaliser les dépenses requises par les travaux de la Fondation et déterminer les modalités de paiement, 3. Accepter toutes sortes de biens meubles et immeubles et leurs fonds, droits à valeur en espèces, actions et créances et documents de valeur similaires, usufruit, résidence ou droits de propriété, faire tout ou partie d'un bien par voie d'octroi, testament ou

autres dispositions liées au décès, ou faire une cession et une disposition par voie d'achat ou de location, et accepter les renonciations nécessaires pour le transfert du bien acquis à la propriété de la Fondation et faire toutes sortes d'autres travaux spéciaux ou officiels, 4. Afin de réaliser l'objectif de la Fondation, de prendre une décision sur la façon dont et quand et dans quelle mesure les actifs de la Fondation seront utilisés et de vendre, louer, collecter et consommer des biens meubles et immeubles dans le cadre de la législation pertinente en sauvant les actifs de la Fondation et de donner les déclarations nécessaires dans les bureaux d'enregistrement foncier pour les biens, 5. Déterminer la nomination du directeur général de la fondation qui sera employé dans les travaux de fondation et des autres membres du personnel qui seront nécessaires, leurs devoirs et responsabilités, les salaires à verser à ces membres du personnel, pour mettre fin à leur relation avec la fondation si nécessaire (les devoirs, pouvoirs et responsabilités de ces membres du personnel sont spécifiés par une instruction qui sera préparée par le conseil d'administration). 6. Établissement du budget et des bilans, du tableau des recettes et des dépenses et des rapports d'activité de la Fondation, 7. Tenue du carnet de décision, comptabilité, agencements, biens immobiliers conformément à la procédure, 8. Comptabilité devant le conseil des fondateurs, 9. Préparer les modifications à apporter à l'acte de fondation et les présenter au conseil des fondateurs, 10. Pour satisfaire aux décisions et aux souhaits du conseil des fondateurs, 11. Proposer au conseil fondateur de leurs membres qu'ils jugent nécessaire de la part de ceux qui ont apporté une aide financière et morale à la Fondation, (Médailles et certificats peuvent également être remis par le conseil

d'administration.) 12. Le conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs de ses membres ou membres externes en tant que représentants ou MANDATAIRES pour préparer, mettre en œuvre et exécuter les instructions et règlements nécessaires pour les installations à établir par la Fondation, pour effectuer une ou plusieurs œuvres de la Fondation lorsque cela est nécessaire et pour accepter des dons conditionnels ou inconditionnels à la Fondation. Le Comité des commissaires aux comptes est un organe créé pour vérifier les activités et les comptes de la fondation au nom du Conseil des fondateurs. Le Comité des commissaires aux comptes se compose de trois personnes choisies par le conseil des fondateurs pour deux ans, en interne ou en externe, et deux commissaires aux comptes suppléants sont élus. Les commissaires aux comptes ou leurs suppléants arrivés à expiration peuvent être réélus. Si les auditeurs quittent leurs fonctions, les auditeurs suppléants sont remplacés. Le Conseil de surveillance examine et vérifie tous les documents, livres, comptes et documents de la Fondation. Le rapport à établir à compter de l'exercice comptable est soumis au Conseil d'Administration pour être transmis aux membres du Conseil des Fondateurs au plus tard quinze jours avant la réunion du Conseil des Fondateurs.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONDATION ARTICLE XVII – L'un des organes de la Fondation est la Direction générale de la Fondation. Le Directeur Général de la Fondation met en œuvre les décisions prises par le Conseil d'Administration parmi les membres du Conseil d'Administration ou à l'extérieur et réalise d'autres travaux donnés par le Conseil d'Administration. Un directeur général adjoint, un directeur de succursale et d'autres membres du personnel affectés de façon suffisante par le conseil d'administration peuvent

être affectés.

ARTICLE XVIII – Les PRESTATIONS A EFFECTUER par LA FONDATION, LE Conseil DE fondation, LE Conseil D'ADMINISTRATION ET LE Conseil DE surveillance sont honoraires. Toutefois, les frais de voyage et tous les autres frais de la Fondation sont pris en charge par la Fondation.

EXERCICE ARTICLE XIX – L'exercice de la Fondation est l'année civile.

ARTICLE XX- Lors de l'ouverture et de la clôture des comptes dans les banques, le retrait d'argent, il y a des signatures de deux personnes à nommer par le Conseil d'Administration.

MODIFICATION DE L'ACTE DE FONDATION ARTICLE XXI- L'acte de fondation peut être modifié en fonction des besoins. Pour cela, la proposition du conseil d'administration et la décision du conseil des fondateurs sont essentielles. Si au moins dix des membres du Conseil des Fondateurs le proposent, l'acte peut être modifié par décision du Conseil des Fondateurs.

RÉSILIATION de la FONDATION ARTICLE XXII – Si la Fondation est requise pour quelque raison que ce soit, le Conseil des Fondateurs statue sur proposition du Conseil d'Administration. En cas de résiliation, les biens appartenant à la fondation sont transférés à une autre fondation ou à une institution officielle aux mêmes fins.





T.C.
KARS
BELEDİYESİ



YEDİTEPE UNIVERSITY



DİLOVASI
BELEDİYESİ

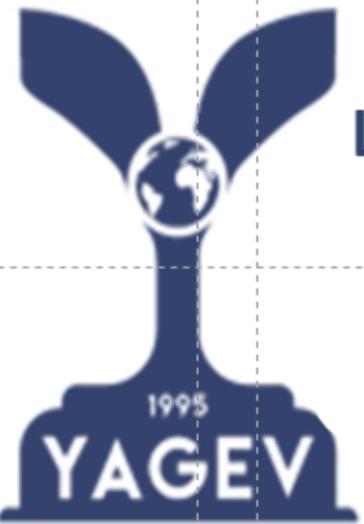


ANTALYA
BÜYÜKŞEHİR
BELEDİYESİ



MARDİN
BÜYÜKŞEHİR
BELEDİYESİ





**La Fondation pour la
recherche, le
développement et
l'éducation**

Adresse enregistrée : Ziyabey Caddesi 24/3 Balgat/Çankaya/Ankara

**Adresse des succursales : Nispetiye Mahallesi. Yücel Sokak. No: 3 Arıcan Sitesi
B Blok Daire : 10 Levent- İstanbul**

Téléphoner : 00905331366477

Générale : info@yagev.org

Médias : bilisim@yagev.org

Préparé par: NAZLI TANRIKULU

www.yagev.org